

**TROISIEME CONCOURS EXTERNE DU CAPLP
MATERIELS CANDIDAT
SESSION 2024**

SECTION : BÂTIMENT

OPTION : PEINTURE-REVÊTEMENTS

DATE	HEURE	INTITULE DE L'ÉPREUVE	MATERIELS CANDIDATS
27/03/2024	9h à 14h	Épreuve écrite disciplinaire appliquée.	- Calculatrice autorisée selon les modalités de la circulaire du 17 juin 2021 publiée au BOEN du 29 juillet 2021. - crayons pastels ou feutres alcool ayant un rendu gouache , - L'usage de tout ouvrage de référence, de tout dictionnaire et de tout autre matériel électronique est rigoureusement interdit.

Calculatrice : L'usage doit respecter les dispositions de la circulaire du 17 juin 2021 publiée au bulletin officiel de l'éducation nationale n°30 du 29 juillet 2021 (<https://www.education.gouv.fr/bo/21/Hebdo30/MENH2119786C.htm>), les matériels et fonctionnalités autorisés étant les suivants :

- calculatrices non programmables sans mémoire alphanumérique ;
- calculatrices avec mémoire alphanumérique et/ou avec écran graphique disposant d'une fonctionnalité « mode examen » répondant aux spécificités suivantes :
 - neutralisation temporaire de l'accès à la mémoire de la calculatrice ou l'effacement définitif de cette mémoire ;
 - blocage de toute transmission de données, que ce soit par Wifi, Bluetooth ou par tout autre dispositif de communication à distance ;
 - présence d'un signal lumineux clignotant sur la tranche haute de la calculatrice, attestant du passage au « mode examen » ;
 - non réversibilité du « mode examen » durant toute la durée de l'épreuve.

Matériels autorisés pour toutes les épreuves : Crayon à papier HB-2B, gomme, taille-crayon, crayons et feutres de couleurs, feutres, stylo, règle graduée, compas ordinaire, équerre, rapporteur.

Consignes concernant les copies

- les zones d'identification et de codage doivent être complétées en MAJUSCULES sur chacune des copies que vous remettez.
- ne pas signer la composition et ne pas y apporter de signe distinctif pouvant indiquer sa provenance.
- paginer votre composition correctement dans la zone en bas à droite de chacune des quatre pages de chaque feuille y compris vos éventuelles pages vierges. Chaque pagination doit contenir le numéro de la page et le total des pages de votre composition (Ex : 1/16 ; 2/16 ; 3/16 ... 16/16).

Les copies doivent être rédigées avec un stylo dont l'encre est de couleur foncée.

Vous ne devez en aucun cas :

- agrafer vos copies mais les insérer les unes dans les autres ;
- coller des parties du sujet, ou de copie ;
- joindre vos brouillons aux copies rendues.

**TROISIEME CONCOURS EXTERNE DU CAPLP et CAFEP
MATERIELS CANDIDAT
SESSION 2024**

SECTION : BIOTECHNOLOGIES

OPTION : SANTÉ - ENVIRONNEMENT

DATE	HEURE	INTITULE DE L'ÉPREUVE	MATERIELS CANDIDATS
mercredi 27 mars 2024	9h à 14h	Première épreuve d'admissibilité du concours externe.	- L'usage de tout ouvrage de référence, de tout dictionnaire et de tout matériel électronique (y compris la calculatrice) est rigoureusement interdit.

Matériels autorisés pour toutes les épreuves: Crayon à papier HB-2B, gomme, taille-crayon, crayons et feutres de couleurs, feutres, stylo, règle graduée, compas ordinaire, équerre, rapporteur.

Consignes concernant les copies

- les zones d'identification et de codage doivent être complétées en MAJUSCULES sur chacune des copies que vous remettrez.
- ne pas signer la composition et ne pas y apporter de signe distinctif pouvant indiquer sa provenance.
- paginer votre composition correctement dans la zone en bas à droite de chacune des quatre pages de chaque feuille y compris vos éventuelles pages vierges. Chaque pagination doit contenir le numéro de la page et le total des pages de votre composition (Ex : 1/16 ; 2/16 ; 3/16 ... 16/16).

Les copies doivent être rédigées avec un stylo dont l'encre est de couleur foncée.

Vous ne devez en aucun cas :

- agrafer vos copies mais les insérer les unes dans les autres ;
- coller des parties du sujet, ou de copie ;
- joindre vos brouillons aux copies rendues.

**TROISIEME CONCOURS DU CAPLP
MATERIELS CANDIDAT
SESSION 2024**

SECTION : DESIGN ET METIERS D'ART

OPTION : DESIGN

Options	DATE	Horaire	INTITULÉ DE L'ÉPREUVE	MATÉRIELS CANDIDAT
Épreuve commune aux deux options	27/03/2024	9h à 14h	Épreuve disciplinaire.	L'usage de tout ouvrage de référence, de tout dictionnaire et de tout matériel électronique (y compris la calculatrice) est rigoureusement interdit.

Consignes concernant les copies :

- les zones d'identification et de codage doivent être complétées en MAJUSCULES sur chacune des copies que vous remettrez.
- ne pas signer la composition et ne pas y apporter de signe distinctif pouvant indiquer sa provenance.
- paginer votre composition correctement dans la zone en bas à droite de chacune des quatre pages de chaque feuille y compris vos éventuelles pages vierges. Chaque pagination doit contenir le numéro de la page et le total des pages de votre composition (Ex : 1/16 ; 2/16 ; 3/16 ... 16/16).

Les copies doivent être rédigées avec un stylo dont l'encre est de couleur foncée.

Vous ne devez en aucun cas :

- agrafer vos copies mais les insérer les unes dans les autres ;
- coller des parties du sujet, ou de copie ;
- joindre vos brouillons aux copies rendues.

**TROISIEME CONCOURS DU CAPLP
MATERIELS CANDIDAT
SESSION 2024**

SECTION : DESIGN ET MÉTIERS D'ART

OPTION : MÉTIERS D'ART

Options	DATE	Horaire	INTITULÉ DE L'ÉPREUVE	MATÉRIELS CANDIDAT
Épreuve commune aux deux options	27/03/2024	9h à 14h	Épreuve disciplinaire.	L'usage de tout ouvrage de référence, de tout dictionnaire et de tout matériel électronique (y compris la calculatrice) est rigoureusement interdit.

Consignes concernant les copies :

- les zones d'identification et de codage doivent être complétées en MAJUSCULES sur chacune des copies que vous remettrez.
- ne pas signer la composition et ne pas y apporter de signe distinctif pouvant indiquer sa provenance.
- paginer votre composition correctement dans la zone en bas à droite de chacune des quatre pages de chaque feuille y compris vos éventuelles pages vierges. Chaque pagination doit contenir le numéro de la page et le total des pages de votre composition (Ex : 1/16 ; 2/16 ; 3/16 ... 16/16).

Les copies doivent être rédigées avec un stylo dont l'encre est de couleur foncée.

Vous ne devez en aucun cas :

- agraffer vos copies mais les insérer les unes dans les autres ;
- coller des parties du sujet, ou de copie ;
- joindre vos brouillons aux copies rendues.

**TROISIEME CONCOURS DU CAPLP
MATERIELS CANDIDAT
SESSION 2024**

SECTION : ECONOMIE ET GESTION

OPTION : TRANSPORT LOGISITIQUE

DATE	HEURE	INTITULÉ DE L'ÉPREUVE	MATERIELS CANDIDATS
27/03/2024	9h à 14h	Première épreuve d'admissibilité. Epreuve commune avec la première d'admissibilité du concours externe.	- Calculatrice autorisée selon les modalités de la circulaire du 17 juin 2021 publiée au BOEN du 29 juillet 2021. - L'usage de tout ouvrage de référence, de tout dictionnaire et de tout autre matériel électronique est rigoureusement interdit.

Matériels autorisés pour toutes les épreuves: Crayon à papier HB-2B, gomme, taille-crayon, crayons et feutres de couleurs, feutres, stylo, règle graduée, compas ordinaire, équerre, rapporteur.

Consignes concernant les copies

- les zones d'identification et de codage doivent être complétées en MAJUSCULES sur chacune des copies que vous remettrez.
- ne pas signer la composition et ne pas y apporter de signe distinctif pouvant indiquer sa provenance.
- paginer votre composition correctement dans la zone en bas à droite de chacune des quatre pages de chaque feuille y compris vos éventuelles pages vierges. Chaque pagination doit contenir le numéro de la page et le total des pages de votre composition (Ex : 1/16 ; 2/16 ; 3/16 ... 16/16).

Les copies doivent être rédigées avec un stylo dont l'encre est de couleur foncée.

Vous ne devez en aucun cas :

- agraffer vos copies mais les insérer les unes dans les autres ;
- coller des parties du sujet, ou de copie ;
- joindre vos brouillons aux copies rendues.

**TROISIEME CONCOURS DU CAPLP
MATERIELS CANDIDATS
SESSION 2024**

SECTION : GENIE CIVIL

OPTION : CONSTRUCTION ET ECONOMIE

DATE	HEURE	INTITULÉ DE L'ÉPREUVE	MATÉRIELS CANDIDATS
27/03/2024	9h à 14h	1° Epreuve écrite disciplinaire.	- Calculatrice autorisée selon les modalités de la circulaire du 17 juin 2021 publiée au BOEN du 29 juillet 2021. - L'usage de tout ouvrage de référence, de tout dictionnaire et de tout autre matériel électronique est rigoureusement interdit.

Matériels autorisés pour toutes les épreuves: Crayon à papier HB-2B, gomme, taille-crayon, crayons et feutres de couleurs, feutres, stylo, règle graduée, compas ordinaire, équerre, rapporteur.

Consignes concernant les copies

- les zones d'identification et de codage doivent être complétées en MAJUSCULES sur chacune des copies que vous remettrez.
- ne pas signer la composition et ne pas y apporter de signe distinctif pouvant indiquer sa provenance.
- paginer votre composition correctement dans la zone en bas à droite de chacune des quatre pages de chaque feuille y compris vos éventuelles pages vierges. Chaque pagination doit contenir le numéro de la page et le total des pages de votre composition (Ex : 1/16 ; 2/16 ; 3/16 ... 16/16).

Les copies doivent être rédigées avec un stylo dont l'encre est de couleur foncée.

Vous ne devez en aucun cas :

- agraffer vos copies mais les insérer les unes dans les autres ;
- coller des parties du sujet, ou de copie ;
- joindre vos brouillons aux copies rendues.

**TROISIEME CONCOURS DU CAPLP
MATERIELS CANDIDAT
SESSION 2024**

**SECTION : GENIE CIVIL
OPTION : EQUIPEMENTS TECHNIQUES-ENERGIE**

DATE	HEURE	INTITULÉ DE L'ÉPREUVE	MATERIELS CANDIDATS
27/03/2024	9h à 14h	Epreuve disciplinaire.	- Calculatrice autorisée selon les modalités de la circulaire du 17 juin 2021 publiée au BOEN du 29 juillet 2021. - L'usage de tout ouvrage de référence, de tout dictionnaire et de tout autre matériel électronique est rigoureusement interdit.

Calculatrice : L'usage doit respecter les dispositions de la circulaire du 17 juin 2021 publiée au bulletin officiel de l'éducation nationale n°30 du 29 juillet 2021 (<https://www.education.gouv.fr/bo/21/Hebdo30/MENH2119786C.htm>), les matériels et fonctionnalités autorisés étant les suivants :

- calculatrices non programmables sans mémoire alphanumérique ;
- calculatrices avec mémoire alphanumérique et/ou avec écran graphique disposant d'une fonctionnalité « mode examen » répondant aux spécificités suivantes :
 - neutralisation temporaire de l'accès à la mémoire de la calculatrice ou l'effacement définitif de cette mémoire ;
 - blocage de toute transmission de données, que ce soit par Wifi, Bluetooth ou par tout autre dispositif de communication à distance ;
 - présence d'un signal lumineux clignotant sur la tranche haute de la calculatrice, attestant du passage au « mode examen » ;
 - non réversibilité du « mode examen » durant toute la durée de l'épreuve.

Matériels autorisés pour toutes les épreuves: Crayon à papier HB-2B, gomme, taille-crayon, crayons et feutres de couleurs, feutres, stylo, règle graduée, compas ordinaire, équerre, rapporteur.

Consignes concernant les copies

- les zones d'identification et de codage doivent être complétées en MAJUSCULES sur chacune des copies que vous remettrez.
- ne pas signer la composition et ne pas y apporter de signe distinctif pouvant indiquer sa provenance.
- paginer votre composition correctement dans la zone en bas à droite de chacune des quatre pages de chaque feuille y compris vos éventuelles pages vierges. Chaque pagination doit contenir le numéro de la page et le total des pages de votre composition (Ex : 1/16 ; 2/16 ; 3/16 ... 16/16).

Les copies doivent être rédigées avec un stylo dont l'encre est de couleur foncée.

Vous ne devez en aucun cas :

- agraffer vos copies mais les insérer les unes dans les autres ;
- coller des parties du sujet, ou de copie ;
- joindre vos brouillons aux copies rendues.

**TROISIEME CONCOURS DU CAPLP
MATERIELS CANDIDAT
SESSION 2024**

**SECTION : GENIE ELECTRIQUE
OPTION : ÉLECTRONIQUE**

DATE	HEURE	INTITULE DE L'ÉPREUVE	MATERIELS CANDIDATS
27/03/2024	9h à 14h	Première épreuve d'admissibilité du concours externe	- Calculatrice autorisée selon les modalités de la circulaire du 17 juin 2021 publiée au BOEN du 29 juillet 2021. - L'usage de tout ouvrage de référence, de tout dictionnaire et de tout autre matériel électronique est rigoureusement interdit.

Calculatrice : L'usage doit respecter les dispositions de la circulaire du 17 juin 2021 publiée au bulletin officiel de l'éducation nationale n°30 du 29 juillet 2021 (<https://www.education.gouv.fr/bo/21/Hebdo30/MENH2119786C.htm>), les matériels et fonctionnalités autorisés étant les suivants :

- calculatrices non programmables sans mémoire alphanumérique ;
- calculatrices avec mémoire alphanumérique et/ou avec écran graphique disposant d'une fonctionnalité « mode examen » répondant aux spécificités suivantes :
 - neutralisation temporaire de l'accès à la mémoire de la calculatrice ou l'effacement définitif de cette mémoire ;
 - blocage de toute transmission de données, que ce soit par Wifi, Bluetooth ou par tout autre dispositif de communication à distance ;
 - présence d'un signal lumineux clignotant sur la tranche haute de la calculatrice, attestant du passage au « mode examen » ;
 - non réversibilité du « mode examen » durant toute la durée de l'épreuve.

Matériels autorisés pour toutes les épreuves: Crayon à papier HB-2B, gomme, taille-crayon, crayons et feutres de couleurs, feutres, stylo, règle graduée, compas ordinaire, équerre, rapporteur.

Consignes concernant les copies

- les zones d'identification et de codage doivent être complétées en MAJUSCULES sur chacune des copies que vous remettrez.
- ne pas signer la composition et ne pas y apporter de signe distinctif pouvant indiquer sa provenance.
- paginer votre composition correctement dans la zone en bas à droite de chacune des quatre pages de chaque feuille y compris vos éventuelles pages vierges. Chaque pagination doit contenir le numéro de la page et le total des pages de votre composition (Ex : 1/16 ; 2/16 ; 3/16 ... 16/16).

Les copies doivent être rédigées avec un stylo dont l'encre est de couleur foncée.

Vous ne devez en aucun cas :

- agraffer vos copies mais les insérer les unes dans les autres ;
- coller des parties du sujet, ou de copie ;
- joindre vos brouillons aux copies rendues.

**TROISIEME CONCOURS DU CAPLP
MATERIELS CANDIDAT
SESSION 2024**

**SECTION : GENIE ELECTRIQUE
OPTION : ÉLECTROTECHNIQUE ET ENERGIE**

DATE	HEURE	INTITULÉ DE L'ÉPREUVE	MATÉRIELS CANDIDATS
27/03/2024	9h à 14h	Première épreuve d'admissibilité du concours externe	- Calculatrice autorisée selon les modalités de la circulaire du 17 juin 2021 publiée au BOEN du 29 juillet 2021. L'usage de la règle et d'une palette complète de crayons/feutres de couleur sera indispensable pour composer sur cette épreuve. - L'usage de tout ouvrage de référence, de tout dictionnaire et de tout autre matériel électronique est rigoureusement interdit.

Calculatrice : L'usage doit respecter les dispositions de la circulaire du 17 juin 2021 publiée au bulletin officiel de l'éducation nationale n°30 du 29 juillet 2021 (<https://www.education.gouv.fr/bo/21/Hebdo30/MENH2119786C.htm>), les matériels et fonctionnalités autorisés étant les suivants :

- calculatrices non programmables sans mémoire alphanumérique ;
- calculatrices avec mémoire alphanumérique et/ou avec écran graphique disposant d'une fonctionnalité « mode examen » répondant aux spécificités suivantes :
 - neutralisation temporaire de l'accès à la mémoire de la calculatrice ou l'effacement définitif de cette mémoire ;
 - blocage de toute transmission de données, que ce soit par Wifi, Bluetooth ou par tout autre dispositif de communication à distance ;
 - présence d'un signal lumineux clignotant sur la tranche haute de la calculatrice, attestant du passage au « mode examen » ;
 - non réversibilité du « mode examen » durant toute la durée de l'épreuve.

Matériels autorisés pour toutes les épreuves: Crayon à papier HB-2B, gomme, taille-crayon, crayons et feutres de couleurs, feutres, stylo, règle graduée, compas ordinaire, équerre, rapporteur.

Consignes concernant les copies

- les zones d'identification et de codage doivent être complétées en MAJUSCULES sur chacune des copies que vous remettrez.
- ne pas signer la composition et ne pas y apporter de signe distinctif pouvant indiquer sa provenance.
- paginer votre composition correctement dans la zone en bas à droite de chacune des quatre pages de chaque feuille y compris vos éventuelles pages vierges. Chaque pagination doit contenir le numéro de la page et le total des pages de votre composition (Ex : 1/16 ; 2/16 ; 3/16 ... 16/16).

Les copies doivent être rédigées avec un stylo dont l'encre est de couleur foncée.

Vous ne devez en aucun cas :

- agraffer vos copies mais les insérer les unes dans les autres ;
- coller des parties du sujet, ou de copie ;
- joindre vos brouillons aux copies rendues.

**TROISIEME CONCOURS DU CAPLP
MATERIELS CANDIDAT
SESSION 2024**

**SECTION : GENIE INDUSTRIEL
OPTION : BOIS**

DATE	HEURE	INTITULE DE L'ÉPREUVE	MATÉRIELS CANDIDATS
27/03/2024	9h à 14h	Epreuve disciplinaire.	- Calculatrice autorisée selon les modalités de la circulaire du 17 juin 2021 publiée au BOEN du 29 juillet 2021. - L'usage de tout ouvrage de référence, de tout dictionnaire et de tout autre matériel électronique est rigoureusement interdit.

Calculatrice : L'usage doit respecter les dispositions de la circulaire du 17 juin 2021 publiée au bulletin officiel de l'éducation nationale n°30 du 29 juillet 2021 (<https://www.education.gouv.fr/bo/21/Hebdo30/MENH2119786C.htm>), les matériels et fonctionnalités autorisés étant les suivants :

- calculatrices non programmables sans mémoire alphanumérique ;
- calculatrices avec mémoire alphanumérique et/ou avec écran graphique disposant d'une fonctionnalité « mode examen » répondant aux spécificités suivantes :
 - neutralisation temporaire de l'accès à la mémoire de la calculatrice ou l'effacement définitif de cette mémoire ;
 - blocage de toute transmission de données, que ce soit par Wifi, Bluetooth ou par tout autre dispositif de communication à distance ;
 - présence d'un signal lumineux clignotant sur la tranche haute de la calculatrice, attestant du passage au « mode examen » ;
 - non réversibilité du « mode examen » durant toute la durée de l'épreuve.

Matériels autorisés pour toutes les épreuves: Crayon à papier HB-2B, gomme, taille-crayon, crayons et feutres de couleurs, feutres, stylo, règle graduée, compas ordinaire, équerre, rapporteur.

Consignes concernant les copies

- les zones d'identification et de codage doivent être complétées en MAJUSCULES sur chacune des copies que vous remettrez.
- ne pas signer la composition et ne pas y apporter de signe distinctif pouvant indiquer sa provenance.
- paginer votre composition correctement dans la zone en bas à droite de chacune des quatre pages de chaque feuille y compris vos éventuelles pages vierges. Chaque pagination doit contenir le numéro de la page et le total des pages de votre composition (Ex : 1/16 ; 2/16 ; 3/16 ... 16/16).

Les copies doivent être rédigées avec un stylo dont l'encre est de couleur foncée.

Vous ne devez en aucun cas :

- agraffer vos copies mais les insérer les unes dans les autres ;
- coller des parties du sujet, ou de copie ;
- joindre vos brouillons aux copies rendues.

**TROISIEME CONCOURS DU CAPLP et CAFEP
MATERIELS CANDIDAT
SESSION 2024**

SECTION : GENIE MECANIQUE

OPTION : MAINTENANCE DES VEHICULES, MACHINES AGRICOLES, ENGIN DE CHANTIER

DATE	HEURE	INTITULE DE L'EPREUVE	MATERIELS CANDIDATS
27/03/2024	9h à 14h	Epreuve disciplinaire	- Calculatrice autorisée selon les modalités de la circulaire du 17 juin 2021 publiée au BOEN du 29 juillet 2021. - L'usage de tout ouvrage de référence, de tout dictionnaire et de tout autre matériel électronique est rigoureusement interdit. nterdit.

Calculatrice : L'usage doit respecter les dispositions de la circulaire du 17 juin 2021 publiée au bulletin officiel de l'éducation nationale n°30 du 29 juillet 2021 (<https://www.education.gouv.fr/bo/21/Hebdo30/MENH2119786C.htm>), les matériels et fonctionnalités autorisés étant les suivants :

- calculatrices non programmables sans mémoire alphanumérique ;
- calculatrices avec mémoire alphanumérique et/ou avec écran graphique disposant d'une fonctionnalité « mode examen » répondant aux spécificités suivantes :
 - neutralisation temporaire de l'accès à la mémoire de la calculatrice ou l'effacement définitif de cette mémoire ;
 - blocage de toute transmission de données, que ce soit par Wifi, Bluetooth ou par tout autre dispositif de communication à distance ;
 - présence d'un signal lumineux clignotant sur la tranche haute de la calculatrice, attestant du passage au « mode examen » ;
 - non réversibilité du « mode examen » durant toute la durée de l'épreuve.

Matériels autorisés pour toutes les épreuves : Crayon à papier HB-2B, gomme, taille-crayon, crayons et feutres de couleurs, feutres, stylo, règle graduée, compas ordinaire, équerre, rapporteur.

Consignes concernant les copies

- les zones d'identification et de codage doivent être complétées en MAJUSCULES sur chacune des copies que vous remettrez.
- ne pas signer la composition et ne pas y apporter de signe distinctif pouvant indiquer sa provenance.
- paginer votre composition correctement dans la zone en bas à droite de chacune des quatre pages de chaque feuille y compris vos éventuelles pages vierges. Chaque pagination doit contenir le numéro de la page et le total des pages de votre composition (Ex : 1/16 ; 2/16 ; 3/16 ... 16/16).

Les copies doivent être rédigées avec un stylo dont l'encre est de couleur foncée.

Vous ne devez en aucun cas :

- agrafer vos copies mais les insérer les unes dans les autres ;
- coller des parties du sujet, ou de copie ; - joindre vos brouillons aux copies rendues.

**TROISIEME CONCOURS DU CAPLP
MATERIELS CANDIDAT
SESSION 2024**

SECTION : MATHEMATIQUES PHYSIQUE CHIMIE

DATE	HEURE	INTITULE DE L'ÉPREUVE	MATÉRIELS CANDIDATS
27/03/2024	9h à 14h	L'épreuve comporte deux parties : a) portant sur les mathématiques, b) portant sur la physique et la chimie. Les candidats rendent deux copies séparées.	- Calculatrice autorisée selon les modalités de la circulaire du 17 juin 2021 publiée au BOEN du 29 juillet 2021. - L'usage de tout ouvrage de référence, de tout dictionnaire et de tout autre matériel électronique est rigoureusement interdit.

Calculatrice : L'usage doit respecter les dispositions de la circulaire du 17 juin 2021 publiée au bulletin officiel de l'éducation nationale n°30 du 29 juillet 2021 (<https://www.education.gouv.fr/bo/21/Hebdo30/MENH2119786C.htm>), les matériels et fonctionnalités autorisés étant les suivants :

- calculatrices non programmables sans mémoire alphanumérique ;
- calculatrices avec mémoire alphanumérique et/ou avec écran graphique disposant d'une fonctionnalité « mode examen » répondant aux spécificités suivantes :
 - neutralisation temporaire de l'accès à la mémoire de la calculatrice ou l'effacement définitif de cette mémoire ;
 - blocage de toute transmission de données, que ce soit par Wifi, Bluetooth ou par tout autre dispositif de communication à distance ;
 - présence d'un signal lumineux clignotant sur la tranche haute de la calculatrice, attestant du passage au « mode examen » ;
 - non réversibilité du « mode examen » durant toute la durée de l'épreuve.

Matériels autorisés pour toutes les épreuves : Crayon à papier HB-2B, gomme, taille-crayon, crayons et feutres de couleurs, feutres, stylo, règle graduée, compas ordinaire, équerre, rapporteur.

Consignes concernant les copies

- les zones d'identification et de codage doivent être complétées en MAJUSCULES sur chacune des copies que vous remettrez.
- ne pas signer la composition et ne pas y apporter de signe distinctif pouvant indiquer sa provenance.
- paginer votre composition correctement dans la zone en bas à droite de chacune des quatre pages de chaque feuille y compris vos éventuelles pages vierges. Chaque pagination doit contenir le numéro de la page et le total des pages de votre composition (Ex : 1/16 ; 2/16 ; 3/16 ... 16/16).

Les copies doivent être rédigées avec un stylo dont l'encre est de couleur foncée.

Vous ne devez en aucun cas :

- agraffer vos copies mais les insérer les unes dans les autres ;
- coller des parties du sujet, ou de copie ;
- joindre vos brouillons aux copies rendues.